



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Marcel Bleustein- Blanchet pour la Vocation

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation
104, rue de Rennes - 75006 PARIS

E.B.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des
experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et
rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,
une société de droit anglais ("private company limited by
guarantee").

Société anonyme à conseil
d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation

104, rue de Rennes - 75006 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2025

Au Conseil d'administration de la Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Paris La Défense, le 24 avril 2026

KPMG SA

Nicolas Poncet

Associé

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

LB



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Marcel Bleustein- Blanchet pour la Vocation

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation
104, rue de Rennes - 75006 Paris

E.B

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation

104, rue de Rennes - 75006 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration de la Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

E.B



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Règles générales - changement de méthode comptable" de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note " Autres informations - annexe au compte d'emploi annuel des ressources" de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.
- Concernant les portefeuilles de titres, nos travaux ont consisté à apprécier leur valeur de marché au 31 décembre 2025. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des provisions constituées en vue de couvrir les éventuelles pertes de valeur latentes.
- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

E.B



Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

EB

Fondation MBB pour la Vocation

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Comptes annuels

E.B.



Paris La Défense, le 24 avril 2026

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nicolas Poncet', written over a light blue rectangular background.

E. Badinter

Nicolas PONCET

Associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets et droits assimilés Droit au bail	124 326	104 966	19 360	31 717
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 700		4 700	4 700
Constructions	1 195 692	870 767	324 925	337 480
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	255 802	109 706	146 096	156 308
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés	150 000		150 000	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	295		295	295
Autres immobilisations financières				
Total I	1 730 815	1 085 439	645 376	530 499
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				1 460
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	62 060		62 060	96 320
Charges constatées d'avance	4 805		4 805	5 661
Divers				
Valeurs mobilières de placement	14 311 635	291 857	14 019 779	13 952 684
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 352 581		2 352 581	2 282 206
Total II	16 731 082	291 857	16 439 225	16 338 331
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) Prime de remboursement des obligations (IV)				4 637
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	18 461 897	1 377 296	17 084 601	16 873 466

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	5 568 414	5 568 414
Première situation nette établie Fonds statutaires		
Dotation initiale non consommable	173 196	
Dotation complémentaire non consommable	5 395 217	5 568 414
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	686 151	686 151
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	686 151	686 151
Report à nouveau	10 314 584	9 407 924
Excédent ou déficit de l'exercice	223 351	906 660
Situation nette (sous-total)	16 792 500	16 569 149
Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	16 792 500	16 569 149
FONDS REPORTES ET DEDIES	165 058	15 058
Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés		
Total II	165 058	15 058
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0	4 637
Provisions pour charges	3 927	3 528
Total III	3 927	8 165
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	11 741	11 741
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 415	150 381
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	26 580	118 972
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	101 736	281 094
Ecart de conversion - Passif (V)	21 381	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	17 084 601	16 873 466

E.B

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	149 982	179 048
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	149 982	179 048
Produits de tiers financeurs	1 001 325	923 493
Concours publics et subventions d'exploitation		
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public :		
- Dons manuels	1 001 237	923 493
- Legs, donations et assurance vie	88	
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov.		45 521
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	6	3
Total I	1 151 314	1 148 065
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	520 913	439 038
Aides financières	510 509	372 333
Impôts, taxes et versements assimilés	37 794	46 395
Salaires et traitements	120 147	257 319
Charges sociales	46 120	58 566
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	36 323	73 760
Dotations aux provisions	399	
Reports en fonds reporté		
Autres charges	1 615	308
Total II	1 273 821	1 247 719
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-122 507	-99 654
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	303 510	314 963
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges	97 076	200 963
Différences positives de change	1 232	1 099
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement	235 898	398 962
Total III	637 715	915 987
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées	291 857	97 076
Différences négatives de change		9 538
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	291 857	106 614
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	345 858	809 373
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	223 351	709 720
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels		315 642
Total V		315 642

Compte de résultat

CHARGES EXCEPTIONNELLES	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Charges exceptionnelles		118 702
Total VI	-	118 702
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	196 940
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 789 029	2 379 694
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	1 565 678	1 473 035
EXCEDENT OU DEFICIT	223 351	906 660
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	145 080	30 341
Bénévolat	4 410	9 240
TOTAL	149 490	39 581
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	145 080	30 341
Prestations en nature		
Personnel bénévole	4 410	9 240
TOTAL	149 490	39 581

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Fondation MBB pour la Vocation

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 17 084 601 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 223 351 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/05/2026 à l'issue du Conseil d'Administration.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

La Fondation a pour but de permettre à des jeunes motivés et méritants, ayant déjà surmonté d'importantes difficultés, de terminer grâce à ses « Prix de la Vocation » la formation qui leur permettra d'exercer le métier de leur choix. Les « Prix de l'Espérance » sont attribués à des jeunes dans les mêmes conditions, très prometteurs mais moins avancés dans leur parcours.

La Fondation a pour missions :

- D'apporter un soutien immédiat aux lauréats par le biais d'un prix correspondant à une somme exclusivement dédiée au projet présenté, destinée à faire aboutir leur vocation personnelle.

- De mettre en place un fonds de soutien dédié aux lauréats de toutes les promotions, auquel ils peuvent faire appel à des moments clés de leur vie professionnelle. Cet engagement est tout aussi important que la remise des Prix puisqu'il symbolise notre implication dans le temps et notre conviction que chaque vocation mérite d'être soutenue jusqu'au bout.

Les moyens d'action de la « Fondation Marcel Bleustein-Blanchet Pour la Vocation » sont l'attribution annuelle de « Prix de la Vocation » à 20 lauréats choisis par un jury, de 9 « Prix de l'Espérance », d'un « Prix Littéraire » et d'un « Prix de Poésie ».

Une aide permanente est offerte aux lauréats, sous forme de conseils, de recommandations et d'appuis auprès de tiers, elle peut être aussi financière quand cela s'avère nécessaire.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général et plus spécifiquement au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, la Fondation Marcel Bleustein-Blanchet applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice ainsi que le règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement n°2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale comme l'évaluation des titres et valeurs mobilières de placement a été la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Le prix de revient est celui déterminé par la Banque.

E.B

Règles et méthodes comptables

- Changement de méthode comptable :

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025 ainsi que le règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement n°2018-06. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Le nouveau règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

La seule modification apportée par le nouveau règlement dans les comptes de la société est le reclassement de la ligne des « charges constatées d'avance » entre la rubrique des « créances » et celle « divers ».

-Les plus ou moins-values de cessions comme les moins-values latentes enregistrées sont celles calculées par la Banque.

- Mode de comptabilisation des dons et legs

Historiquement, les dons et legs ayant un caractère prépondérant pour la réalisation de l'objet associatif, peuvent être considérés comme des apports.

Cette position a été adoptée par la Fondation sur l'exercice 1997 pour la comptabilisation du leg et de la donation de Monsieur Alicot.

A partir du 1er janvier 2005 les promesses de dons ne sont plus enregistrées par une écriture comptable mais en annexe dans la partie "Engagements".

A compter du 1er janvier 2020, le règlement ANC n°2018-06 apporte des changements notoires dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux différents événements des libéralités. Les biens, créances et passifs issus de legs ou donations sont comptabilisés au bilan dès la date d'acceptation ou, si elle est postérieure, à la date d'entrée en jouissance de la libéralité, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive.

- Méthode de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière et médaille du travail

Les engagements en matière de provisions de retraite sont comptabilisés en provision pour charges. Les indemnités de fin de carrière et droits assimilés ainsi que les médailles du travail font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans

* Constructions : 10 à 50 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

- Cessions d'immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2024, les cessions sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cessions figurent en « Produits exceptionnels » pour 315.642 euros et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « charges exceptionnelles » pour 118.702 euros.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagements de retraite

La convention collective de la fondation prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

E.B.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant.

Autres éléments significatifs

- **Leg LEJET**

Le 27 août 2025 la Fondation a accepté le leg LEJET qui est constitué d'un appartement dont la valeur déclarée est de 150.000 euros. Le produit des legs constitués de biens destinés à être vendus n'est pris en résultat que le jour où le bien est vendu ; par enregistrement d'un fonds reporté. La vente est prévue en 2026. L'incidence sur le résultat est donc nulle en 2025.

Eléments post clôture

- **Contrat d'assurance-vie**

La Fondation a été désignée par Mme Jocelyne Ciet comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie d'un montant de 155.102,61€.

- **Patrimoine immobilier montpelliérain**

Le lot n°6, situé au 4^e étage du 9 rue Sarraill à Montpellier, a été vendu pour 400.000 € en indivision avec l'EHPAD du Hautacam.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Au début d'exercice	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	124 326	-		124 326
Immobilisations incorporelles	124 326	-		124 326
- Terrains	4 700			4 700
- Constructions sur sol propre	1 195 692			1 195 692
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	112 139			112 139
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	142 463	1 200		143 663
- Bien reçu par legs ou donations		150 000		150 000
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 454 994	151 200	-	1 606 194
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	295			295
Immobilisations financières	295		-	295
ACTIF IMMOBILISE	1 579 615	151 200	-	1 730 815

E.B.

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 200		1 200
Leg		150 000		150 000
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		151 200		151 200
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Il est noté que la Fondation possède des œuvres d'art, acquises pour soutenir ses lauréats. Ces œuvres ne font pas l'objet de plan d'amortissement.

Une provision pour dépréciation est maintenue au bilan pour un montant de 46 796 € au 31 décembre 2025.

E. B.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	92 609	12 357		104 966
Immobilisations incorporelles	92 609	12 357		104 966
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	858 212	12 555		870 767
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	46 631	11 214		57 845
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 867	198		5 065
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	909 711	23 967	0	933 677
ACTIF IMMOBILISE	1 002 320	36 324	0	1 038 643

E.B

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 67 160 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	295		295
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Débiteurs divers	62 060	62 060	
Charges constatées d'avance	4 805	4 805	
Total	67 160	66 865	295
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AUTRES CREANCES - PRODUITS À RECEVOIR	62 060
INTERETS COURUS A RECEVOIR	544 722
Total	606 782

E.B

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise								
Dotation initiale	173 197							173 197
Dotation complémentaire	5 395 217							5 395 217
Fonds propres avec droit de reprise Ecarts de réévaluation								
Réserves	686 151							686 151
Report à Nouveau	9 407 924	906 660	906 660					10 314 584
Excédent ou déficit de l'exercice	906 660	-906 660	-906 660	223 351	223 351			223 351
Situation nette	16 569 149			223 351	223 351			16 792 600
Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées Droits de propriétaires (Commodat)								
TOTAL	16 569 149			223 351	223 351			16 792 500

Au moment de la reconnaissance d'utilité publique, la dotation initiale était de 173.197 euros.

Conformément aux Statuts la dotation est accrue du produit des libéralités acceptées sans affectation spéciale ou dont le donateur ou le testateur ne prescrit pas l'affectation et dont la capitalisation aura été décidée par le Conseil d'administration. Elle est également accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaire au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du Conseil d'administration.

E.B

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités					
Pertes de change	4 637		4 637		
Pensions et obligations similaires Pour impôts	3 528	399			3 927
Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	8 165	399	4 637		3 927
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		399			
Financières			4 637		
Exceptionnelles					

E-B

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 101 736 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	11 741		11 741	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 415	45 415	18 000	
Dettes fiscales et sociales	26 580	26 580		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	101 736	71 995	29 741	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice (*)				
Emprunts remboursés sur l'exercice (**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	34 339
DETTES FISCALES ET SOCIALES	14 467
Total	48 806

E.B

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	4 805		
Total	4 805		

E.B.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		3	3	3
Employés				
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		3	3	3

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts cadres dirigeants de la Fondation (Président, Trésorier, Secrétaire), tous étant bénévoles.

Engagements de retraite

Les engagements en matière de provisions de retraite sont comptabilisés en provision pour charges. Les indemnités de fin de carrière et droits assimilés ainsi que les médailles du travail font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 3,95%
- Revalorisation des salaires de 2,00%

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 2.987 Euros

Le calcul a été effectué avec la convention de la Publicité.

Les engagements sont comptabilisés à hauteur de 100% soit la somme de 3.927 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1.200 euros.

E-B

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	4 410	9 240
Prestations en nature	145 080	30 341
Dons en nature		
Total	149 490	39 581
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	145 080	30 341
Prestations		
Personnel bénévole	4 410	9 240
Total	149 490	39 581

Les Contributions Volontaires en nature d'un montant de 145.080 € concernent les prestataires suivants :

- PRODIGIOUS : 123.167€
Production image (captation vidéo de la cérémonie, avant-après et photographie) / post production complète ;
ITV de Charlie Dalin, Parrain de la Promotion 2025 ;
Refonte du site – technique et développement.
- CF CONSEIL : 12.000€
Accompagnement Déléguée Générale dans la structuration et la mise en place de processus efficaces.
- JEAN PHILIPPE CHAVATTE 7.837€
Finalisation et actualisation de la chartre graphique de la Fondation ;
Création de supports de communication.
- FAMILLE ISABEL FERRANDO 2.070€
Don de 50 bouteilles de vin / réception Cérémonie de remise des Prix de la Vocation, au théâtre Marigny.

Les heures des bénévoles s'élèvent à 147 heures et concernent :

- L'accompagnement pour le suivi du fonds d'aide, l'aide aux lauréats et l'événementiel. Le taux horaire retenu est de 30 €. Ces derniers sont des experts dans leurs domaines. Le taux horaire est calculé sur la rémunération type de ce genre de profil si la Fondation devait avoir recours à la prestation de service.

E.B

Autres informations

Portefeuilles de titres

Valeur au 31-12-2025

Titres	Valeur comptable	Valeur portefeuille	Intérêts à recevoir BNP Contrat Capitalisation	Valorisation BNP Contrat Capitalisation	Plus value latente	Moins Value latente	Dépréciation au 31-12-2025	Valeur nette comptable au 31-12-2025
Portefeuille Banque Transatlantique	9 011 635	10 630 111			1 910 332	291 857	291 857	8 719 778
Contrat Capitalisation BNP	5 300 000	6 722 825	537 568	885 257				5 300 000
Total	14 311 635	17 352 936	537 568	885 257	1 910 332	291 857	291 857	14 019 778

E.B

Annexe CROD CER

Présentation du compte de résultat par origine et destination (CROD)

Définition

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des charges par destination est égal au total des charges du compte de résultat et le total des produits par origine à celui des produits du compte de résultat.

Le CROD est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,
- La colonne 2 présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est identique à celle du CER et sera présentée au point suivant relatif à la présentation du CER.

E.B

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 31/12/25		Exercice 31/12/24	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 001 238	1 001 238	923 493	923 493
- Legs, donations et assurances-vie	88	88	196 012	196 012
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	690 627	690 627	894 718	894 718
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
	97 076	97 076	246 484	246 484
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	1 789 029	1 789 029	2 260 707	2 260 707
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France	779 434	779 434	677 621	677 621
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	350 422	350 422	376 514	376 514
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
	143 567	143 567	129 076	129 076
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
	292 256	292 256	170 836	170 836
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIE-REPORTE DE L'EXERCICE				
TOTAL	1 565 678	1 565 678	1 354 047	1 354 047
EXCEDENT OU DEFICIT	223 351	223 351	906 660	906 660

E.B

Annexe CROD CER

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 31/12/25		Exercice 31/12/24	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	149 490	149 490	39 581	39 581
Bénévolat	4 410	4 410	9 240	9 240
Prestations en nature	145 080	145 080	30 341	30 341
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	149 490	149 490	39 581	39 581
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	97 168	97 168	19 395	19 395
Réalisées en France	97 168	97 168	19 395	19 395
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	37 372	37 372	14 249	14 249
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	14 949	14 949	5 937	5 937
TOTAL	149 490	149 490	39 581	39 581

Produits par origine

Les produits du CROD sont présentés conformément à la réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

Produits liés à la générosité du public

Ces produits sont constitués essentiellement des « Dons », et des « autres produits liés à la générosité du public ».

- Dons, legs et mécénat :

Rubriques	2025 MONTANT ANNUEL
Dons manuels	1 001 238
Legs et donations	88
TOTAL	1 001 326

E.B

Annexe CROD CER

- Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	2025 MONTANT ANNUEL
Loyers	149 982
Produits Financiers	540 639
Autres produits	6
Produits exceptionnels de gestion	-
Transfert de charges	
TOTAL	690 627

Charges par destination

Les postes de charges par destination se structurent de la manière suivante :

Missions sociales réalisées en France

Les missions sociales se décomposent ainsi :

Les missions sociales de la Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation, telles que décrites aux articles 1 et 2 des statuts de la Fondation, ont pour objectif d'apporter un soutien financier et matériel à des jeunes pourvus d'une vocation et dont la réalisation est freinée par des obstacles personnels et économiques. Ainsi, elle accompagne des jeunes entre 18 et 30 ans sélectionnés chaque année par un Jury, à travers des aides financières : Prix de la Vocation, Prix de l'Espérance, Prix de Poésie, Prix Littéraire. La Fondation soutient les lauréats tout au long de leur vie en leur offrant des aides matérielles et financières ponctuelles, si cela s'avère nécessaire. La Fondation les aide également par la mise à disposition de son réseau et ses conseils. La Fondation permet aux jeunes lauréats d'intégrer le monde professionnel et d'accroître leur visibilité en organisant des événements pour eux. Enfin, la Fondation a pour mission de promouvoir les avancées et les réalisations des lauréats dans la presse nationale et régionale.

Le calcul des coûts directs s'effectue à partir des éléments comptables regroupés dans les grandes catégories d'événement suivantes : Prix Littéraire et Prix de Poésie, Prix de la Vocation, Prix de l'Espérance, événements dédiés aux lauréats, aides aux lauréats.

Les charges directes de personnel liées aux missions sociales sont incluses dans cette catégorie. La part des charges de personnel affectée aux missions sociales a été calculée selon le temps de travail effectif dédié aux missions sociales.

Toutes les missions sociales de la Fondation sont réalisées en France et sans intermédiaire.

Frais de recherche de fonds : frais d'appel à la générosité du public

La Fondation regroupe dans cette rubrique les frais liés à la recherche de fonds, au traitement des dons et au suivi des legs, ainsi que la part salariale dédiée exclusivement à la recherche de fonds et au maintien de la relation avec les donateurs. Cette rubrique comprend également les charges afférentes aux immeubles de rapport, les charges exceptionnelles, les charges de cessions d'actifs et les dotations aux amortissements de ces immeubles. Les frais de communication institutionnelle, visant à susciter l'intérêt de nouveaux donateurs, sont inclus dans cette rubrique. Ces frais de recherche comprennent également les charges financières de placements.

Frais de fonctionnement et frais de communication institutionnelle

Les frais de fonctionnement ont été divisés en deux catégories : le fonctionnement et la communication. Le fonctionnement englobe les frais généraux de direction, les frais de bureautique et de télécommunication, les charges liées au siège social de la Fondation, ainsi que la part des salaires dédiée aux tâches administratives courantes. Les frais de fonctionnement incluent les coûts liés aux placements des fonds disponibles et les frais de tenue des comptes.

E.B.

Annexe CROD CER

Principes d'affectation des charges

- **Missions sociales** : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les charges directement affectables à une mission sociale.

Les missions sociales sont financées par le solde des ressources d'appel à la générosité du public affectées et non affectées de l'exercice et si besoin par prélèvement du stock initial.

- **Frais de recherche de fonds** : Les dépenses liées à la recherche de fonds ne sont pas financées cette année par l'appel à la générosité, en effet cette année, la totalité de la collecte auprès du public a été affectée aux missions sociales.
- **Frais de fonctionnement** : Les frais de fonctionnement ne sont pas financés par les ressources issues de l'AGP, en effet cette année, la totalité de la collecte auprès du public a été affectée aux missions sociales.

La masse salariale est affectée en fonction des différentes missions de la Fondation :

- Missions sociales : 60%
- Recherches de fonds : 25%
- Frais de fonctionnement : 15%

E.B.

Tableau de réconciliation du compte de résultat (CR) avec le CROD

Au regard des règles d'affectation exposées ci-dessus, voici un tableau de réconciliation des postes de charges du compte de résultat avec les postes de charges par destination du CROD :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources				Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public		
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises													
Variation de stock													
Autres achats et charges externes					264 260		114 108						520 913
Aides financières		142 546											510 509
Impôts, taxes et versement assimilés		510 509											37 794
Salaires et traitements		1 441			32 238		4 115						120 147
Charges sociales		72 088			30 037		18 022						46 120
Dotations aux amortissements et dépréciations		27 672			11 530		6 918						36 323
Dotations aux provisions		23 769			12 357		198						399
Report en fonds dédiés								399					-
Autres charges		1 409					207						1 615
Charges financières								291 857					291 857
Charges exceptionnelles													-
Participations des salariés aux résultats													-
Impôt sur les bénéfices													-
TOTAL	779 434	-	-	-	350 422	-	143 567	292 256	-	-	-	-	1 565 678

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services	94 302		36 270	14 508	145 080
Personnel bénévole	2 867		1 102	441	4 410
TOTAL	97 168	-	37 372	14 949	149 489

E.B

 Annexe CROD CER**Présentation du compte d'emploi annuel des ressources (CER)**

Le compte d'emploi annuel des ressources au 31 décembre 2025 est établi conformément au règlement ANC n°2018- 06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public collectées (RGP).

E.B.

Annexe CROD CER

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
1- MISSIONS SOCIALES			1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	779 434	677 621	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	1 001 238	923 493
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurance vie	88	196 012
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	690 627	894 717
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	350 422	376 514			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
	143 567	129 076			
TOTAL DES EMPLOIS	1 273 423	1 183 211	TOTAL DES RESSOURCES	1 691 954	2 014 223
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
	292 256	170 836		97 076	246 485
5- REPORTS EN FONDS DEBIES-REPORTES DE L'EXERCICE			3- UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	1 789 030	2 260 707	TOTAL	1 789 030	2 260 707
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	8 363 780	7 303 195
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	223 351	906 660
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	35 123	153 925
				8 622 254	8 363 780
CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			Bénévolet	4 410	9 240
Réalisées en France	97 168	19 395	Prestations en nature	145 080	30 341
Réalisées à l'étranger			Dons en nature		
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	37 372	14 249			
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	14 949	5 937			
TOTAL	149 490	39 581	TOTAL	149 490	39 581

D.B

